

Charte ESG

Conscients des enjeux sociaux et environnementaux majeurs à venir, nous avons pour ambition de nous inscrire dans une démarche d'investisseurs responsables, dont nous sommes convaincus qu'elle est porteuse de sens et génératrice de valeur sur le long terme.

L'ESG est dans notre ADN depuis notre création en 2002

- **Une politique éthique stricte, en tant qu'ancien membre d'un grand groupe d'assurance hollandais (2002-2014)**
- **Une formalisation progressive de notre démarche ESG (Environnement Social Gouvernance) depuis 2010**
- **Un comité ESG élargi depuis 2020**
- **Une philosophie d'investissement sur le long terme, incarnée pendant des années par le slogan « du temps pour la croissance »**
- **Une nouvelle devise « values make value » pour renforcer notre démarche ESG depuis 2021**

Notre démarche d'investisseur responsable

Notre démarche ESG s'articule autour d'un ensemble d'actions concrètes que nous nous engageons à mener vis-à-vis de toutes les parties prenantes de notre écosystème.

- **Auprès de nos investisseurs :**
 - *Les règlements de nos fonds incluent depuis 2014 nos engagements en matière ESG*
 - *Nous nous interdisons d'investir dans certains secteurs, tels que :*
 - La production et le commerce d'armes et de munitions
 - Le tabac
 - Les boissons alcoolisées distillées et boissons associées
 - L'extraction de combustibles fossiles et la production d'énergie à partir de combustibles fossiles
 - Les jeux d'argent
 - La pornographie
 - Les entreprises dont le modèle d'affaires permet de s'introduire illégalement dans des réseaux de données électroniques ou de télécharger des données électroniques
 - *Nous produisons des reportings ESG annuels à destination de nos investisseurs, permettant le suivi des réalisations et indicateurs de nos sociétés en portefeuille*
- **Auprès de nos participations :**
 - *En amont de nos investissements :*
 - Les critères ESG font partie du processus de sélection des dossiers très en amont, font l'objet d'une analyse spécifique lors de l'étude des opportunités d'investissement, et sont pris en compte pour les décisions d'investissement. Nous portons une attention particulière :
 - Au déploiement formel d'une démarche RSE/ESG dans les sociétés de portefeuille assortie d'engagements

Charte ESG

- A la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance
 - A la lutte contre la discrimination et à la promotion de l'égalité femmes-hommes, particulièrement au sein de l'équipe de management des entreprises en portefeuille
 - Au développement des compétences
 - Au partage de la valeur
 - A l'empreinte carbone et à la trajectoire de réduction des émissions de CO2
 - Nous réalisons systématiquement une évaluation ESG de l'opportunité d'investissement et, lorsque c'est pertinent, des due diligences ESG plus approfondies (avant ou après la transaction)
 - Nous intégrons des engagements ESG au sein des pactes d'actionnaires de nos participations
 - Nous associons au capital les salariés de l'entreprise le plus largement possible dès que nous le pouvons
- *Pendant la phase d'accompagnement de nos participations :*
- Nous définissons des objectifs ESG prioritaires en accord avec les équipes de management
 - Ces objectifs sont déclinés en plans d'actions précis, assortis de KPIs mesurables, et régulièrement suivis lors des conseils de surveillance
 - Nous opérons une collecte annuelle d'indicateurs ESG
 - Nous appliquons les bonnes pratiques en matière de gouvernance : respect des principes éthiques, prévention des conflits d'intérêt, transparence des processus décisionnels et nomination d'administrateurs indépendants
- *A la sortie :*
- Nous mesurons et analysons les améliorations intervenues pendant la durée de l'investissement
 - Nous réalisons des vendor due diligences ESG lorsque c'est pertinent
- **Au sein de notre équipe :**
- La gouvernance de Parquest est saine et transparente : les décisions sont prises de manière extrêmement collégiale avec l'ensemble des membres de l'équipe d'investissement
 - Depuis 2011, l'équipe Parquest participe régulièrement à des formations, conférences, séminaires et ateliers spécifiques aux enjeux ESG
 - Nous portons une attention particulière à la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité femmes-hommes
 - Depuis 2018, nous avons mis en place un programme Pro Bono d'accompagnement de créateurs d'entreprises par l'équipe d'investissement
 - Un comité ESG interne se réunit tous les trimestres, et rassemble quatre membres au total, chacun représentant une de nos fonctions (direction générale, équipes d'investissement et département financier). Le comité est informé du déploiement de la Charte ESG. Il revoit périodiquement la Charte ESG et les outils associés. Il échange sur les programmes de formation ainsi que sur les outils de communication appropriés pour promouvoir nos initiatives ESG
 - Conformément à l'article 5 du Règlement Disclosure, nous avons mis en place une politique de rémunération adaptée pour limiter la prise de risque et intégrant les facteurs de durabilité. Le respect des dispositifs de maîtrise des risques, y compris la Charte ESG et les processus associés, est un critère d'évaluation de la performance de nos équipes. De plus, l'ensemble de l'équipe d'investissement investit dans les fonds que nous gérons, et partage, à ce titre, la création de valeur

Charte ESG

Notre démarche d'investisseur responsable

○ Charte France Invest



- En 2008, nous avons signé la charte des investisseurs en capital, engagement que nous avons renouvelé en 2014 en signant la charte d'engagement des investisseurs pour la croissance de France Invest
- Nous suivons les recommandations des comités ESG organisés par France Invest
- Nous répondons aux questionnaires annuels de France Invest portant sur l'évolution de nos engagements et sur la place des femmes dans le private equity
- En 2020, nous avons signé la « Charte pour la Parité Femmes-Hommes » de France Invest

○ Signataire des PRI

Signatory of:



- En 2015, nous sommes devenus signataire des Principles for Responsible Investment
- Nous nous sommes engagés auprès des PRI à communiquer un rapport de transparence annuel sur nos actions et initiatives en faveur des critères ESG. Le dernier rapport annuel est téléchargeable à l'adresse : <https://www.unpri.org/signatories/parquest-capital/1618.article>

Les enjeux climatiques et de biodiversité liés à notre politique d'investissement

○ Signataire de l'IC International



- En 2021, nous avons rejoint l'Initiative Climat : un engagement collectif réunissant des acteurs du capital-investissement qui s'engagent à limiter l'impact du changement climatique
- En devenant signataire, nous nous sommes alignés sur l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à 2°C

○ Auprès de nos participations

- Afin de proposer un portefeuille cohérent avec l'objectif de la COP21, nous contribuons à la réduction des gaz à effet de serre des entreprises de notre portefeuille, en réalisant une mesure progressive de leur empreinte carbone et en définissant un plan d'action de réduction avec le management de ces entreprises
- L'adaptation au changement climatique est un enjeu d'intérêt, c'est pourquoi nous intégrons ce sujet dans notre engagement ESG avec les participations
- Le risque lié à la biodiversité n'est pas systématiquement matériel. Cependant, nous le prenons en compte lorsqu'il est pertinent lors de la phase d'investissement et de détention des participations